

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **Mairie de la Roque-en-Provence**

Séance du **24 mai 2020**

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

L'an deux mille vingt, le 24 mai à 14 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. ARGENTI Alexis.

Etaient présents : MM.

BALDINI Murielle, NEDELEC-CORSO Scylia, MIRRONEAU Nathalie,
GUILLEMETTE Thierry, BARRIERE Jöel, DELBAUVE Robert

Date de convocation :

18 mai 2020

Date d'affichage :

18 mai 2020

OBJET

DELEGATIONS
DONNEES AU MAIRE
ET AUX ADJOINTS
D 2020-05-04

M. BALDINI Murielle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale les Articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales; il précise que ces articles donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée.

En contre partie, Monsieur le Maire dit rendre compte au Conseil Municipal de toutes les décisions étant soumises au même régime que les délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, afin de faciliter la gestion administrative et comptable de la Commune, de donner à Monsieur Le Maire les délégations dans les matières visées à l'article L2122-22 du code susvisé excepté celles portées au 2°, 3°, 15°, 16°, 17°, 20° et 21° dudit article.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de le et
publication ou notification du

PRÉFECTURE

006-210601076-20200524-D_2020_05_04-DE
Reçu le 15/06/2020

Le Maire



Signature